



## Convocation pour audition libre des douanes

Par **Cavenaghi33**, le **18/09/2016** à **18:59**

Bonjour,

Le mois dernier j'ai effectué une commande de 2g d'une drogue de synthèse sur internet.

Il y a peu, j'ai reçu un recommandé avec a/r des douanes me convoquant pour une audition libre qui a pour but de m'entendre sur je cite :

"Des faits constitutifs d'une circulation irrégulière, réputée importation en contrebande de marchandises prohibées, faits présumés avoir été commis le 05/09/16".

J'avoue que ça me fais un peu peur quand même, sachant que c'est la première fois que ça m'arrive selon vous, je risque quoi?

Merci

Par **Visiteur**, le **18/09/2016** à **21:57**

Bien sur, c'est toujours la 1ère fois que l'on se fait prendre...

D'après ce que j'ai pu lire, les douaniers appliquent souvent le principe de la transaction pénale aux petits trafiquants (Amende) car ils ont besoin de leur temps pour traquer de préférence les gros et les réseaux.

Par **Cavenaghi33**, le **18/09/2016** à **22:46**

Bonsoir,

Merci bien pour votre réponse.